



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****Cent soixante et unième session**

Genève, 12-15 novembre 2013

Point 4.10.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements  
à des Règlements existants, proposés par le GRSG****Proposition de rectificatif 1 au complément 7 du Règlement  
n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins  
et des indicateurs)****Communication du Groupe de travail des dispositions générales  
de sécurité\***

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 104<sup>e</sup> session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/83, par. 49. Il est fondé sur l'annexe VIII du rapport. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1).

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Tableau 1, modifier comme suit (remplacer «3a» par «3» et supprimer la ligne 3b):

«

	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>
<i>N°</i>	<i>Équipement</i>	<i>Symbole <sup>2</sup></i>	<i>Fonction</i>	<i>Éclairage</i>	<i>Couleur</i>
...	...	...	...	...	...
3	Feux de route	 <sup>1, 13, 18</sup>	Commande	Non	-
			Témoin	Oui	Bleu
...	...	...	...	...	...

...»